

ANNEXE 2

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les engagements des partenaires de la prévention des expulsions

La Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

ORIENTATION N°1 : MIEUX CONNAÎTRE LES EXPULSIONS LOCATIVES

Action 1 : Réaliser des études sur le déroulement de la procédure d'expulsion et les actions préventives

- Produire des données sur les situations des personnes concernées par une procédure d'expulsion et contribuer à leur analyse

Action 2 : Favoriser la diffusion des données statistiques entre acteurs

- Compiler chaque année les chiffres transmis par les différents acteurs afin de les diffuser au réseau de partenaires et réaliser le bilan d'activité de la CCAPEX en lien avec le Département

ORIENTATION N°2 : AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTEURS

Action 3 : Généraliser l'utilisation des outils collaboratifs

- Assurer la gestion et l'administration de l'outil Alfresco et permettre l'accès des partenaires à ses contenus
- Informer les partenaires de la mise en œuvre d'Exploc, logiciel de gestion de la prévention des expulsions locatives

Action 4 : Améliorer l'information et la sensibilisation des acteurs entre eux

- Organiser avec le Département la journée annuelle des acteurs de la prévention des expulsions locatives
- Recenser les formations et les actions d'information existantes auprès des acteurs de la prévention
- Participer à des séances de sensibilisation concernant les missions de la CCAPEX et la procédure d'expulsion

Action 5 : Organiser des rencontres régulières des partenaires sur des points de doctrine

- Mettre en place un comité de suivi de la charte et des groupes de travail sur des points de doctrine dans le cadre de la CCAPEX plénière

- Initier et participer à des réunions avec la CAF et le Département, notamment concernant les situations examinées en CCAPEX et/ou dans les différentes instances (plénière de la CCAPEX, comité de suivi de la charte et groupes de travail)

Action 6 : Créer un référentiel et des outils communs

- Créer un référentiel avec la participation des acteurs
- Déterminer en partenariat des indicateurs de suivi permettant de mesurer l'impact des dispositifs de prévention

ORIENTATION N°3 : RENFORCER LA COMMUNICATION ET L'ACCÈS AUX DROITS POUR TOUS LES MÉNAGES MENACÉS D'EXPULSION

Action 8 : Harmoniser et rationaliser la communication faite aux locataires

- Co-élaborer, éditer et diffuser un document de communication harmonisé à destination des locataires, délivré à tous les stades de la procédure
- Réaliser des campagnes de communication en partenariat à partir de supports variés et articulés
- Créer un espace dédié sur le site de la DRIHL et l'actualiser annuellement

Action 9 : Traiter l'ensemble des procédures d'expulsion dont les congés pour reprise ou vente, troubles de jouissance et situations d'occupation sans droit ni titre

- Élaborer un partenariat avec la Chambre des Huissiers pour la transmission des assignations hors impayés et la diffusion du document d'information pour chaque motif d'expulsion
- Définir les modalités de traitement de ces assignations avec le Département et les partenaires

Action 10 : Solliciter Action logement pour le public salarié concerné

- Dans le cadre des préconisations de la CCAPEX, orienter les ménages concernés vers Action logement pour un conseil et une aide relative à leur parcours résidentiel

Action 11 : Améliorer l'ouverture ou le rétablissement des droits au stade du commandement de payer pour les locataires du parc privé

- Définir les modalités de traitement des commandements de payer avec la CAF pour les ouvertures ou reprises de droits
- Identifier de manière partenariale les situations nécessitant un traitement ciblé (information et intervention des services sociaux) ou un passage en CCAPEX

Action 12 : Améliorer l'offre de conseil et d'accompagnement juridiques auprès des ménages menacés d'expulsion

- Définir avec le Département et les partenaires le besoin d'accompagnement juridique des ménages et les conditions de mise en œuvre d'une telle action (volume, logistique et financement)
- Mettre en place et co-animer un groupe de travail sur la notion d'accompagnement juridique

Action 13 : Améliorer l'accès des locataires au traitement du surendettement

- Développer l'information des ménages concernant les dispositifs de traitement du surendettement
- Renforcer les échanges avec les acteurs concernés, notamment dans le cadre de la CCAPEX (Crédit Municipal de Paris, Crésus Ile de France Paris, Banque de France...)

ORIENTATION N° 4 : AMÉLIORER LES PRATIQUES DES BAILLEURS PRIVÉS ET SOCIAUX

Action 14 : Mieux prendre en compte les « accidents de la vie » et les situations complexes chez les locataires du parc social

- Contribuer au traitement des situations en s'appuyant sur les dispositions de la charte des mutations (propositions de logements sur les contingents d'autres réservataires ou d'autres bailleurs)
- Renforcer les échanges avec les acteurs concernés, notamment dans le cadre de la CCAPEX (Acteurs des Conseils locaux de santé mentale entre autre)

Action 15 : Promouvoir les bonnes pratiques des bailleurs sociaux

- Poursuivre l'application de la charte des mutations notamment concernant les mutations interréservataires et interbailleurs

Action 16 : Améliorer l'information des bailleurs privés

- Élaborer et diffuser un guide de la prévention des expulsions à destination des bailleurs privés avec le Département, la CAF, les membres du comité de suivi de la charte
- Envoyer un courrier de sensibilisation aux ménages lors de la réception du commandement de payer (CCAPEX)
- Co-piloter avec le Département et la CAF la mise en place d'un dispositif partenarial d'information des bailleurs et participer aux actions de communication telles que les forums, conférences, salons de l'immobilier...

ORIENTATION N°5 : DÉVELOPPER LES OUTILS À DISPOSITION DE LA CCAPEX POUR EXERCER SON RÔLE DE COORDINATION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS

Action 17 : Traiter le plus en amont possible les dossiers de ménages menacés d'expulsion

- Mettre en place le traitement des signalements au stade du commandement de payer avec la CAF et le Département

Action 18 : Mettre en place des séances d'examen de situations spécifiques

- Réfléchir aux modalités de mise en place de commissions en formation restreinte où la CCAPEX joue un rôle de médiation entre locataires et bailleurs privés
- Organiser la mise en œuvre de cette expérimentation
- Co-présider les séances dans le cadre de cette expérimentation

Action 19 : Mettre en place une procédure spécifique pour l'examen des situations de ménages DALO menacés d'expulsion dans l'objectif de faciliter leur relogement

- Poursuivre l'examen en continu de situations de ménages DALO menacés d'expulsion en définissant les freins au relogement pour activer les leviers nécessaires (traitement de l'endettement, mise en place d'un accompagnement le cas échéant, émission de préconisations à destination du bailleur et du locataire)
- Dans le cadre de cet examen, poursuivre les réunions d'échanges sur des situations ciblées avec les opérateurs AVDL, le Département et la CAF

Action 20 : Mettre en place des commissions impliquant les acteurs locaux

- Participer aux réflexions concernant la mise en œuvre de commissions impliquant des acteurs locaux, en lien étroit avec le département
- Participer à la mise en œuvre de cette expérimentation
- Co-présider les séances dans le cadre de cette expérimentation

Action 21 : Intégrer de nouveaux membres à la CCAPEX et renforcer les liens avec les partenaires extérieurs à la commission

- Mettre en place des partenariats avec des acteurs des Conseils locaux de santé mentale, de l'hébergement, du traitement du surendettement, de la protection des personnes vulnérables dans le cadre de la CCAPEX

Action 22 : Améliorer les liens entre la COMED et la CCAPEX

- Instruire et traiter les saisines de la CCAPEX par la COMED
- Expérimenter la saisine du JEX à travers la COMED

Action 23 : Poursuivre et améliorer le suivi des dossiers examinés en CCAPEX

- Continuer à effectuer les sollicitations aux différents partenaires de la CCAPEX afin de collecter tout type d'informations nécessaires au suivi des situations après leur premier examen
- Continuer à élaborer chaque année le bilan annuel de la CCAPEX en insistant sur l'issue des dossiers

Action 24 : Poursuivre la réflexion sur les pratiques de la CCAPEX

- Organiser les plénières de la CCAPEX et les groupes de travail les alimentant
- Organiser les réunions du comité de suivi de la charte de prévention des expulsions

Le Département de Paris

ORIENTATION N°1 : MIEUX CONNAÎTRE LES EXPULSIONS LOCATIVES

Action 1 : Réaliser des études sur la procédure d'expulsion et les actions préventives

- Produire des données sur les situations des personnes concernées par une procédure d'expulsion et contribuer à leur analyse
- Contribuer à la connaissance de l'endettement locatif des ménages et de la problématique des expulsions en fonction des données dont dispose le Département
- Mener une étude sur le non recours des ménages aux propositions de soutien et d'accompagnement afin de déterminer et/ou à développer les actions visant à mobiliser les ménages

Action 2 : Favoriser la diffusion des données statistiques entre acteurs

- Communiquer le bilan annuel du FSL à la DRIHL pour une diffusion auprès des partenaires de la CCAPEX
- Transmettre des données relatives à la prévention des expulsions liées à l'intervention des services sociaux du Département (Services sociaux polyvalents et Equipe sociale de prévention des expulsions)

ORIENTATION N°2 : AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTEURS

Action 3 : Généraliser l'utilisation des outils collaboratifs

- Alimenter l'espace collaboratif autant que de besoin

Action 4 : Améliorer l'information et la sensibilisation des acteurs entre eux

- Améliorer l'information et la formation des professionnels des services du Département intervenant auprès des ménages éprouvant des difficultés de logement concernant notamment la procédure d'expulsion, l'audience, le surendettement
- Contribuer à l'information et à la formation de l'ensemble des partenaires (notamment des juges) concernant les interventions sociales et les dispositifs parisiens et départementaux mobilisables dans le domaine de la prévention des expulsions
- Organiser avec la DRIHL une journée annuelle des acteurs de la prévention des expulsions locatives
- Participer à des séances de sensibilisation concernant les missions de la CCAPEX et la procédure d'expulsion

Action 5 : Organiser des rencontres régulières des partenaires sur des points de doctrine

- Initier et participer à des réunions avec la CAF et la DRIHL, notamment concernant les situations examinées en CCAPEX et/ou dans les

différentes instances (plénière de la CCAPEX, comité de suivi de la charte et groupes de travail)

Action 6 : Créer un référentiel et des outils communs

- Contribuer à la constitution du référentiel concernant les missions des services de la collectivité parisienne
- Contribuer à l'harmonisation des indicateurs, notamment avec la DRIHL, pour le suivi de l'activité de la CCAPEX et celui des situations individuelles

Action 7 : Améliorer le traitement global des endettements locatifs par une meilleure coordination des bailleurs sociaux, de la CAF dans le cas de la signature d'un PCS et du FSL en cas de prise en charge de la dette locative

- En lien avec l'harmonisation des pratiques des bailleurs sociaux (orientation 4), élaborer avec la CAF de Paris, les bailleurs sociaux et l'AORIF une procédure afin d'améliorer le traitement de l'impayé locatif dans le cas où la signature d'un PCS est indispensable à la mise en place des droits aux aides au logement, notamment dans le cadre d'une décision favorable du FSL

ORIENTATION N°3 : RENFORCER LA COMMUNICATION ET L'ACCÈS AUX DROITS POUR TOUS LES MÉNAGES MENACÉS D'EXPULSION

Action 8 : Harmoniser et rationaliser la communication faite aux locataires

- Co-élaborer, éditer et diffuser un document de communication harmonisé à destination des locataires, délivré à tous les stades de la procédure
- Contribuer à des campagnes de communication en partenariat à partir de supports variés et articulés
- Actualiser le site de Paris.fr sur la prévention des expulsions, harmoniser et mettre à jour régulièrement son contenu en lien avec l'espace dédié, sur le site de la DRIHL

Action 9 : Traiter l'ensemble des procédures d'expulsion dont les congés pour reprise ou vente, troubles de jouissance et situations d'occupation sans droit ni titre

- Participer à la réalisation des diagnostics sociaux avant l'audience pour les ménages menacés d'expulsion pour tous les types de procédure dans une démarche expérimentale sur quelques arrondissements et après expertise des moyens et financements à dédier à cette action

Action 10 : Solliciter Action logement pour le public salarié concerné

- Dans le cadre des préconisations de la CCAPEX, orienter les ménages concernés vers Action logement pour un conseil et une aide relative à leur parcours résidentiel

Action 11 : Améliorer l'ouverture ou le rétablissement des droits au stade du commandement de payer pour les locataires du parc privé

- Participer à l'élaboration des modalités de traitements des CDP et à l'identification des situations nécessitant un traitement ciblé (information et intervention des services sociaux)

Action 12 : Améliorer l'offre de conseil et d'accompagnement juridiques auprès des ménages menacés d'expulsion

- Définir avec la DRIHL et les partenaires le besoin d'accompagnement juridique des ménages et les conditions de mise en œuvre d'une telle action (volume, logistique et financement)
- Poursuivre le soutien aux acteurs permettant aux ménages de connaître et d'exercer leurs droits (Point Accès aux Droits, Maisons de justice et du droit, ADIL75, FAP, CAL, etc.)
- Mettre en place et co-animer un groupe de travail sur la notion d'accompagnement juridique

Action 13 : Améliorer l'accès des locataires au traitement du surendettement

- Poursuivre l'action de prévention et de traitement du surendettement des ménages à travers les services sociaux départementaux (dont les Services Sociaux Polyvalents) et les partenariats engagés (Crédit Municipal de Paris, Crésus Ile de France Paris, Banque de France, PCB ...)

ORIENTATION N° 4 : AMÉLIORER LES PRATIQUES DES BAILLEURS PRIVÉS ET SOCIAUX

Action 14 : Mieux prendre en compte les « accidents de la vie » et les situations complexes chez les locataires du parc social

- Poursuivre l'action du FSL pour permettre le maintien dans le logement ou le relogement des ménages
- Poursuivre les actions expérimentales engagées avec les acteurs des Conseils locaux de santé mentale permettant de repérer et d'accompagner les ménages présentant des troubles de santé mentale et menacés d'expulsion
- Contribuer au traitement des situations en s'appuyant sur les dispositions de la charte des mutations (propositions de logements sur les contingents d'autres réservataires ou d'autres bailleurs)

Action 15 : Promouvoir les bonnes pratiques des bailleurs sociaux

- Dans le cadre du comité de pilotage du FSL, faciliter toute instance d'échange complémentaire permettant d'améliorer le partenariat avec les bailleurs sociaux
- Poursuivre l'application de la charte des mutations notamment concernant les mutations interréservataires et interbailleurs dans le cadre des compétences municipales

Action 16 : Améliorer l'information des bailleurs privés

- Élaborer et diffuser un guide de la prévention des expulsions à destination des bailleurs privés avec le Département, la CAF, les membres du comité de suivi de la charte
- Co-piloter avec la DRIHL et la CAF la mise en place d'un dispositif partenarial d'information des bailleurs et participer aux actions de communication tels que les forums, conférences, salons de l'immobilier...

ORIENTATION N°5 : DÉVELOPPER LES OUTILS À DISPOSITION DE LA CCAPEX POUR EXERCER SON RÔLE DE COORDINATION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS

Action 17 : Traiter le plus en amont possible les dossiers de ménages menacés d'expulsion

- Contribuer à l'examen et au traitement des situations sélectionnées au stade du commandement de payer

Action 18 : Mettre en place des séances d'examen de situations spécifiques

- Participer à la réflexion relative aux modalités de mise en place de commissions en formation restreinte où la CCAPEX joue un rôle de médiation entre locataires et bailleurs privés
- Participer à des séances en formation restreinte au cours desquelles la CCAPEX a un rôle de médiation entre locataires et bailleurs privés

Action 19 : Mettre en place une procédure spécifique pour l'examen des situations de ménages DALO menacés d'expulsion dans l'objectif de faciliter leur relogement

- Contribuer à l'examen de situations de ménages DALO menacés d'expulsion et déterminer des modalités de traitement des points de blocage au relogement, par la participation des services sociaux polyvalents si besoin, l'activation de dispositifs voire d'accompagnement social adapté
- Participer aux réunions partenariales sur des situations ciblées, dans le cadre de cet examen

Action 20 : Mettre en place des commissions impliquant les acteurs locaux

- Participer aux réflexions concernant la mise en œuvre de commissions impliquant des acteurs locaux, en lien étroit avec la DRIHL
- Participer à la mise en œuvre de cette expérimentation
- Co-présider les séances dans le cadre de cette expérimentation

Action 21 : Intégrer de nouveaux membres à la CCAPEX et renforcer les liens avec les partenaires extérieurs à la commission

- Contribuer à mettre en place et développer des partenariats avec des acteurs des Conseils locaux de santé mentale, de l'hébergement, du traitement du surendettement, de la protection des personnes vulnérables dans le cadre de la CCAPEX

Action 23 : Poursuivre et améliorer le suivi des dossiers examinés en CCAPEX

- Poursuivre la transmission d'éléments provenant des services sociaux du départementaux (Services sociaux polyvalents, Équipe sociale de prévention des expulsions, Espaces parisiens pour l'insertion, etc.) assurant l'accompagnement des ménages, en complément des autres partenaires

Action 24 : Poursuivre la réflexion sur les pratiques de la CCAPEX

- Participer à l'organisation des plénières de la CCAPEX
- Participer aux travaux de réflexion de la CCAPEX (comité de suivi, plénière, groupes de travail, commissions spécifiques, etc.)

La Préfecture de Police

ORIENTATION N°1 : MIEUX CONNAÎTRE LES EXPULSIONS LOCATIVES

Action 2 : Favoriser la diffusion des données statistiques entre acteurs

- Transmettre les chiffres annuels concernant la procédure d'expulsion à partir de la réquisition du concours de la force publique

ORIENTATION N°2 : AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTEURS

Action 4 : Améliorer l'information et la sensibilisation des acteurs entre eux

- Participer à la journée annuelle des acteurs de la prévention des expulsions

Action 5 : Organiser des rencontres régulières des partenaires sur des points de doctrine

- Participer aux réunions et travaux annuels visant le suivi et l'évaluation de la charte

Action 6 : Créer un référentiel et des outils communs

- Participer à la rédaction du référentiel concernant les missions de la Préfecture de police et les diffuser en interne

ORIENTATION N°5 : DÉVELOPPER LES OUTILS À DISPOSITION DE LA CCAPEX POUR EXERCER SON RÔLE DE COORDINATION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS

Action 19 : Mettre en place une procédure spécifique pour l'examen des situations de ménages DALO menacés d'expulsion dans l'objectif de faciliter leur relogement

- Signaler à la DRIHL les ménages DALO pour lesquels le CFP risque d'être accordé

Action 23 : Poursuivre et améliorer le suivi des dossiers examinés en CCAPEX

- Informer la CCAPEX de la situation des ménages six mois après le passage en commission

Action 24 : Poursuivre la réflexion sur les pratiques de la CCAPEX

- Participer aux travaux de réflexion relatifs à la CCAPEX par la présence aux séances, notamment aux plénières

La Caisse d'allocations familiales

ORIENTATION N°1 : MIEUX CONNAÎTRE LES EXPULSIONS LOCATIVES

Action 1 : Réaliser des études sur la procédure d'expulsion et les actions préventives

- Contribuer à l'analyse du profil du public en situation d'impayé locatif en identifiant les problématiques dominantes et les freins rencontrés dans la mise en œuvre de la prévention des expulsions
- Produire des données et analyses à partir du profil des allocataires et des bailleurs privés et sociaux

Action 2 : Favoriser la diffusion des données statistiques entre acteurs

- Communiquer à la DRIHL les données nécessaires relatives à la situation locative pour mesurer l'impact des procédures sur le traitement de l'impayé

ORIENTATION N°2 : AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTEURS

Action 3 : Généraliser l'utilisation des outils collaboratifs

- Alimenter l'espace collaboratif autant que de besoin

Action 4 : Améliorer l'information et la sensibilisation des acteurs entre eux

- Améliorer l'information et la formation des professionnels des services du Département intervenant auprès des ménages éprouvant des difficultés de logement concernant notamment la procédure d'expulsion, l'audience, le surendettement
- Contribuer à l'information et à la formation de l'ensemble des partenaires (notamment des juges) concernant les interventions sociales et les dispositifs parisiens et départementaux mobilisables dans le domaine de la prévention des expulsions
- Contribuer à l'organisation d'une journée annuelle des acteurs de la prévention des expulsions locatives
- Participer à des séances de sensibilisation concernant les missions de la CCAPEX et la procédure d'expulsion

Action 5 : Organiser des rencontres régulières des partenaires sur des points de doctrine

- Participer à des réunions avec la DRIHL et le Département, notamment concernant les situations examinées en CCAPEX et/ou dans les différentes instances (plénière de la CCAPEX, comité de suivi de la charte et groupes de travail)

Action 6 : Créer un référentiel et des outils communs

- Participer à la rédaction du référentiel concernant les missions de la CAF et à sa diffusion au sein des services

Action 7 : Améliorer le traitement global des endettements locatifs par une meilleure coordination des bailleurs sociaux, de la CAF dans le cas de la signature d'un PCS et du FSL en cas de prise en charge de la dette locative

- En lien avec l'harmonisation des pratiques des bailleurs sociaux (orientation 4), élaborer avec le Département, les bailleurs sociaux et l'AORIF une procédure afin d'améliorer le traitement de l'impayé locatif dans le cas où la signature d'un PCS est indispensable à la mise en place des droits aux aides au logement, notamment dans le cadre d'une décision favorable du FSL

ORIENTATION N°3 : RENFORCER LA COMMUNICATION ET L'ACCÈS AUX DROITS POUR TOUS LES MÉNAGES MENACÉS D'EXPULSION

Action 8 : Harmoniser et rationaliser la communication faite aux locataires

- Contribuer à l'élaboration et à la diffusion d'outils de communication communs dont l'outil commun délivré à tous les stades de la procédure

Action 9 : Traiter l'ensemble des procédures d'expulsion dont les congés pour reprise ou vente, troubles de jouissance et situations d'occupation sans droit ni titre

- Participer à la réalisation des diagnostics sociaux avant l'audience pour les ménages menacés d'expulsion pour tous les types de procédures dans une démarche expérimentale sur quelques arrondissements et après expertise des moyens et financements à dédier à cette action

Action 11 : Améliorer l'ouverture ou le rétablissement des droits au stade du commandement de payer pour les locataires du parc privé

- Fixer des critères de sélection des cas critiques au stade du commandement de payer pour un passage en CCAPEX et mettre en place un accompagnement adapté

Action 12 : Améliorer l'offre de conseil et d'accompagnement juridiques auprès des ménages menacés d'expulsion

- Soutenir l'action de conseils et d'information de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Paris dans le cadre d'une convention d'objectifs pluriannuelle

ORIENTATION N° 4 : AMÉLIORER LES PRATIQUES DES BAILLEURS PRIVÉS ET SOCIAUX

Action 15 : Promouvoir les bonnes pratiques des bailleurs sociaux

- Pérenniser et consolider l'information et l'accompagnement des bailleurs sociaux dans les procédures de traitements des impayés

Action 16 : Améliorer l'information des bailleurs privés

- Élaborer en collaboration et diffuser un guide de la prévention des expulsions à destination des bailleurs privés avec le Département, la DRIHL, les membres du comité de suivi de la charte
- Co-piloter avec la DRIHL et le Département la mise en place d'un dispositif partenarial d'information des bailleurs et participer aux actions de communication tels que les forums, conférences, salons de l'immobilier...

ORIENTATION N°5 : DÉVELOPPER LES OUTILS À DISPOSITION DE LA CCAPEX POUR EXERCER SON RÔLE DE COORDINATION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS

Action 17 : Traiter le plus en amont possible les dossiers de ménages menacés d'expulsion

- Traiter les dossiers sélectionnés au stade du CDP en réceptionnant le listing envoyé par la DRIHL pour vérifier l'ouverture des droits au logement des ménages concernés
- Formaliser les relations avec la CCAPEX et le Département dans le cadre d'une convention d'engagements réciproques en explicitant notamment les dossiers signalés par la CAF à la CCAPEX

Action 18 : Mettre en place des séances d'examen de situations spécifiques

- Participer aux commissions relevant du champ d'action de la CAF

Action 19 : Mettre en place une procédure spécifique pour l'examen des situations de ménages DALO menacés d'expulsion dans l'objectif de faciliter leur relogement

- Contribuer à l'examen de situations de ménages DALO menacés d'expulsion et déterminer des modalités de traitement des points de blocage notamment concernant l'ouverture des droits
- Participer aux réunions partenariales sur des situations ciblées, dans le cadre de cet examen

Action 23 : Poursuivre et améliorer le suivi des dossiers examinés en CCAPEX

- Informer la CCAPEX de l'évolution des situations des ménages six mois après le passage en commission

Action 24 : Poursuivre la réflexion sur les pratiques de la CCAPEX

- Participer aux travaux de réflexion de la CCAPEX (comité de suivi, plénière, groupes de travail, commissions spécifiques, etc.)

L'AORIF et les bailleurs sociaux

ORIENTATION N°1 : MIEUX CONNAÎTRE LES EXPULSIONS LOCATIVES

Action 1 : Réaliser des études sur la procédure d'expulsion et les actions préventives

- Réaliser un diagnostic des pratiques des bailleurs sociaux tous les trois ans, ainsi que des éléments sur le profil des ménages menacés d'expulsion
- Mettre en réseau les actions et expérimentations réalisées entre les différents bailleurs sociaux

Action 2 : Favoriser la diffusion des données statistiques entre acteurs

- Réunir les chiffres des expulsions des bailleurs sociaux annuellement, suivant le cadre de l'enquête nationale de l'USH

ORIENTATION N°2 : AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTEURS

Action 3 : Généraliser l'utilisation des outils collaboratifs

- Alimenter l'espace collaboratif autant que de besoin

Action 4 : Améliorer l'information et la sensibilisation des acteurs entre eux

- Assurer la formation des conseillers sociaux sur les thématiques du surendettement, de la procédure d'expulsion, de la justice
- Participer à la journée annuelle des acteurs de la prévention des expulsions locatives

Action 5 : Organiser des rencontres régulières des partenaires sur des points de doctrine

- Participer aux réunions et travaux annuels visant le suivi et l'évaluation de la charte : plénières, comités de suivi et groupes de travail dans les champs de compétence des bailleurs sociaux
- Participer aux rencontres périodiques mises en place entre les conseillers sociaux/chargés de recouvrement des bailleurs sociaux et les services sociaux polyvalents

Action 6 : Créer un référentiel et des outils communs

- Participer à la rédaction du référentiel concernant les missions des bailleurs sociaux, de l'AORIF, des conseillers sociaux et le diffuser en interne

Action 7 : Améliorer le traitement global des endettements locatifs par une meilleure coordination des bailleurs sociaux, de la CAF dans le cas de la signature d'un PCS et du FSL en cas de prise en charge de la dette locative

- En lien avec l'harmonisation des pratiques des bailleurs sociaux (orientation 4), élaborer avec la CAF de Paris et le Département une procédure afin d'améliorer le traitement de l'impayé locatif dans le cas où la signature d'un PCS est indispensable à la mise en place des droits aux aides au logement, notamment dans le cadre d'une décision favorable du FSL

ORIENTATION N° 4 : AMÉLIORER LES PRATIQUES DES BAILLEURS PRIVÉS ET SOCIAUX

Action 14 : Mieux prendre en compte les « accidents de la vie » et les situations complexes chez les locataires du parc social

- Signaler à la CCAPEX les dossiers pour troubles de jouissance, problématiques psychiatriques, anomalies d'occupation et transferts de baux de non droit
- Encourager les locataires à informer leur bailleur social le plus tôt possible des changements de situations afin d'anticiper sur les accidents de la vie
- Faciliter le relogement dans un appartement à la typologie ou au loyer adapté le plus rapidement possible après l'apparition de « l'accident de la vie », en cas de disproportion entre le loyer et les ressources, après avoir mobilisé les aides disponibles (dont le FSL) et en conformité avec les règles d'attribution

Action 15 : Promouvoir les bonnes pratiques des bailleurs sociaux

- Généraliser le traitement de l'impayé le plus en amont par l'envoi systématique d'un courrier de relance dès le premier mois d'impayé
- Dans les trois premiers mois de l'impayé, lorsque le locataire ne répond pas aux courriers, organiser une visite à domicile ou une mise à disposition et/ou saisir les services sociaux
- Application de la charte des mutations notamment concernant les mutations inter- réservataires et interbailleurs
- Faire remonter annuellement les expérimentations menées chez les différents bailleurs sociaux de son réseau

ORIENTATION N°5 : DÉVELOPPER LES OUTILS À DISPOSITION DE LA CCAPEX POUR EXERCER SON RÔLE DE COORDINATION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS

Action 17 : Traiter le plus en amont possible les dossiers de ménages menacés d'expulsion

- Saisir la CCAPEX dès le début de la procédure contentieuse pour les situations complexes :
 - les occupants sans droit ni titre ayant des fragilités (à définir),
 - les locataires qui ne répondent pas aux courriers et qui ne sont pas connus des conseillers sociaux des bailleurs, ni des services sociaux,
 - les locataires souffrant de troubles psychiques
 - les locataires menacés d'expulsion pour trouble de jouissance

Action 18 : Mettre en place des séances d'examen de situations spécifiques

- Participer aux commissions relevant du champ d'action des bailleurs sociaux

Action 20 : Mettre en place des commissions impliquant les acteurs locaux

- Participer aux commissions relevant du champ d'action des bailleurs sociaux

Action 23 : Poursuivre et améliorer le suivi des dossiers examinés en CCAPEX

- Informer la CCAPEX de l'évolution des situations des ménages six mois après le passage en commission

Action 24 : Poursuivre la réflexion sur les pratiques de la CCAPEX

- Participer aux travaux de réflexion de la CCAPEX (comité de suivi, plénière, groupes de travail, commissions spécifiques, etc.)

La chambre départementale des huissiers de justice

ORIENTATION N°2 : AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTEURS

Action 4 : Améliorer l'information et la sensibilisation des acteurs entre eux

- Participer à une journée annuelle des acteurs de la prévention des expulsions locatives et à des actions de sensibilisation à destination des partenaires concernant le rôle des huissiers de justice

Action 6 : Créer un référentiel et des outils communs

- Participer à la rédaction du référentiel concernant les missions des huissiers et le faire connaître

ORIENTATION N°3 : RENFORCER LA COMMUNICATION ET L'ACCÈS AUX DROITS POUR TOUS LES MÉNAGES MENACÉS D'EXPULSION

Action 9 : Traiter l'ensemble des procédures d'expulsion dont les congés pour reprise ou vente, troubles de jouissance et situations d'occupation sans droit ni titre

- Notifier dans la mesure du possible l'ensemble des assignations pour tous motifs d'expulsion à la DRIHL, pour les ménages résidant dans les arrondissements concernés par l'expérimentation

Action 11 : Améliorer l'ouverture ou le rétablissement des droits au stade du commandement de payer pour les locataires du parc privé

- Pour la délivrance des commandements de payer pour le compte des bailleurs personnes physiques, généraliser l'utilisation d'un formulaire à renseigner avec des informations concernant le locataire
- Renvoyer ce formulaire à la DRIHL (envoi valant notification du commandement de payer) pour recueillir les informations nécessaires à l'ouverture des droits des locataires au stade du commandement de payer

Action logement

ORIENTATION N°1 : MIEUX CONNAÎTRE LES EXPULSIONS LOCATIVES

Action 2 : Favoriser la diffusion des données statistiques entre acteurs

- Transmettre à la DRIHL des données générales et non nominatives concernant les ménages relogés ou suivis par le CIL-PASS assistance

ORIENTATION N°2 : AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTEURS

Action 3 : Généraliser l'utilisation des outils collaboratifs

- Alimenter l'espace collaboratif autant que de besoin

Action 4 : Améliorer l'information et la sensibilisation des acteurs entre eux

- Participer à une journée annuelle des acteurs de la prévention des expulsions locatives et à des actions de sensibilisation à destination des partenaires concernant le rôle d'Action logement

Action 5 : Organiser des rencontres régulières des partenaires sur des points de doctrine

- Participer aux réunions et travaux annuels visant le suivi et l'évaluation de la charte : plénières, comités de suivi et groupes de travail dans les champs de compétence d'Action logement

Action 6 : Créer un référentiel et des outils communs

- Participer à la rédaction du référentiel concernant les missions d'Action logement et le diffuser en interne

ORIENTATION N°3 : RENFORCER LA COMMUNICATION ET L'ACCÈS AUX DROITS POUR TOUS LES MÉNAGES MENACÉS D'EXPULSION

Action 10 : Solliciter Action logement pour le public salarié concerné

- Contribuer à la recherche de solutions pour les salariés du secteur assujetti orientés par la CCAPEX

**ORIENTATION N°5 : DÉVELOPPER LES OUTILS À DISPOSITION DE LA
CCAPEX POUR EXERCER SON RÔLE DE COORDINATION DE LA
POLITIQUE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS**

Action 23 : Poursuivre et améliorer le suivi des dossiers examinés en CCAPEX

- Informer la CCAPEX de l'évolution des situations des ménages six mois après le passage en commission

Action 24 : Poursuivre la réflexion sur les pratiques de la CCAPEX

- Participer aux travaux de réflexion de la CCAPEX (comité de suivi, plénière, groupes de travail, commissions spécifiques, etc.)

L'Agence départementale d'information sur le logement de Paris (ADIL 75)

ORIENTATION N°1 : MIEUX CONNAÎTRE LES EXPULSIONS LOCATIVES

Action 1 : Réaliser des études sur la procédure d'expulsion et les actions préventives

- Communiquer les données concernant les ménages suivis dans le cadre de la ligne Prévention des expulsions
- Communiquer les chiffres concernant les sollicitations et conseils donnés aux bailleurs privés

Action 2 : Favoriser la communication des données et études entre acteurs

- Contribuer à l'enrichissement des données relatives à la prévention des expulsions

ORIENTATION N°2 : AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTEURS

Action 3 : Généraliser l'utilisation des outils collaboratifs

- Alimenter l'espace collaboratif autant que de besoin

Action 4 : Améliorer l'information et la sensibilisation des acteurs entre eux

- Participer à une journée annuelle des acteurs de la prévention des expulsions locatives et à des actions de sensibilisation à destination des partenaires

Action 5 : Organiser des rencontres régulières des partenaires sur des points de doctrine

- Participer aux différentes instances : plénière de la CCAPEX, comité de suivi de la charte et groupes de travail

Action 6 : Créer un référentiel et des outils communs

- Participer à la création du référentiel et à sa diffusion

ORIENTATION N°3 : RENFORCER LA COMMUNICATION ET L'ACCÈS AUX DROITS POUR TOUS LES MÉNAGES MENACÉS D'EXPULSION

Action 8 : Harmoniser et rationaliser la communication faite aux locataires

- Participer à la rédaction d'un document de communication harmonisé à destination des locataires et des propriétaires, délivré à tous les stades de la procédure

- Faciliter l'information des Parisiens grâce à la ligne téléphonique dédiée sur la menace d'expulsion à laquelle les impayés de loyers les exposent

Action 12 : Améliorer l'offre de conseil et d'accompagnement juridiques auprès des ménages menacés d'expulsion

- Participer au groupe de travail sur la notion d'accompagnement juridique

ORIENTATION N° 4 : AMÉLIORER LES PRATIQUES DES BAILLEURS PRIVÉS ET SOCIAUX

Action 16 : Améliorer l'information des bailleurs privés

- Mise en place d'une page spéciale sur le site interne de l'ADIL, destinée aux propriétaires bailleurs : les démarches amiables, les aides disponibles pour le locataire, les étapes de la procédure et la décision du juge, les délais, les contacts... renvoyant vers les pages dédiées prévues sur le site de la DRIHL
- Participer à la rédaction d'un guide de la prévention des expulsions à destination des bailleurs privés et se rapprocher des acteurs du privé (réseaux d'agences, barreau, chambre des notaires, syndicats de copropriétés, etc.) afin de garantir leur diffusion

ORIENTATION N°5 : DÉVELOPPER LES OUTILS À DISPOSITION DE LA CCAPEX POUR EXERCER SON RÔLE DE COORDINATION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS

Action 17 : Traiter le plus en amont possible les dossiers de ménages menacés d'expulsion

- Signaler à la CCAPEX les situations complexes repérées lors des contacts téléphoniques ou physiques

Action 23 : Poursuivre et améliorer le suivi des dossiers examinés en CCAPEX

- Informer la CCAPEX de l'évolution des situations des ménages six mois après le passage en commission

Action 24 : Poursuivre la réflexion sur les pratiques de la CCAPEX

- Participer aux travaux de réflexion de la CCAPEX (comité de suivi, plénière, groupes de travail, commissions spécifiques, etc.)

Fondation Abbé Pierre - Espace solidarité habitat (FAP - ESH)

ORIENTATION N°1 : MIEUX CONNAÎTRE LES EXPULSIONS LOCATIVES

Action 1 : Réaliser des études sur la procédure d'expulsion et les actions préventives

- Communiquer les typologies des ménages reçus et concernés par une expulsion locative (type de logement occupé, composition familiale, niveau de loyer, typologie de logement...)

Action 2 : Favoriser la communication des données et études entre acteurs

- Transmettre des données relatives à la prévention des expulsions liée à ses actions

ORIENTATION N°2 : AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTEURS

Action 3 : Généraliser l'utilisation des outils collaboratifs

- Alimenter l'espace collaboratif autant que de besoin

Action 4 : Améliorer l'information et la sensibilisation des acteurs entre eux

- Participation à une journée annuelle des acteurs de la prévention des expulsions locatives et à des actions de sensibilisation à destination des partenaires
- Informer le réseau associatif partenaire de l'ESH (ne participant pas aux travaux de la charte) du fonctionnement des dispositifs et des pratiques des différents acteurs parisiens autour de la prévention des expulsions

Action 5 : Organiser des rencontres régulières des partenaires sur des points de doctrine

- Participer aux différentes instances : plénière de la CCAPEX, comité de suivi de la charte et groupes de travail

Action 6 : Créer un référentiel et des outils communs

- Participer à la création du référentiel et à sa diffusion

ORIENTATION N°3 : RENFORCER LA COMMUNICATION ET L'ACCÈS AUX DROITS POUR TOUS LES MÉNAGES MENACÉS D'EXPULSION

Action 8 : Harmoniser et rationaliser la communication faite aux locataires

- A travers sa permanence téléphonique, conseiller et orienter tous ménages menacés d'expulsions, quel que soit le stade de la procédure et recevoir les ménages parisiens démunis et menacés d'expulsions locatives dans le cadre d'une assignation au tribunal et les accompagner dans leurs démarches juridiques

Action 12 : Améliorer l'offre de conseil et d'accompagnement juridiques auprès des ménages menacés d'expulsion

- Partager avec les partenaires, les jurisprudences obtenues et présentant un intérêt particulier dans le cadre de la prévention des expulsions
- Participer au groupe de travail sur la notion d'accompagnement juridique

ORIENTATION N°5 : DÉVELOPPER LES OUTILS À DISPOSITION DE LA CCAPEX POUR EXERCER SON RÔLE DE COORDINATION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS

Action 17 : Traiter le plus en amont possible les dossiers de ménages menacés d'expulsion

- Saisir la CCAPEX dès que nécessaire pour les ménages accompagnés par l'Espace Solidarité Habitat sur la base d'une évaluation complète

Action 23 : Poursuivre et améliorer le suivi des dossiers examinés en CCAPEX

- Informer la CCAPEX de l'évolution des situations des ménages six mois après le passage en commission, assurer un suivi des ménages dont le dossier a été présenté en CCAPEX, et ce jusqu'à ce que la situation soit solutionnée

Action 24 : Poursuivre la réflexion sur les pratiques de la CCAPEX

- Participer aux travaux de réflexion de la CCAPEX (comité de suivi, plénière, groupes de travail, commissions spécifiques, etc.)

La Fédération des acteurs pour la promotion et l'insertion par le logement (FAPIL)

ORIENTATION N°1 : MIEUX CONNAÎTRE LES EXPULSIONS LOCATIVES

Action 1 : Réaliser des études sur la procédure d'expulsion et les actions préventives

- Faire remonter à la DRIHL les études qu'elle réalise relatives à la prévention des expulsions

Action 2 : Favoriser la diffusion des données statistiques entre acteurs

- Faire remonter à la DRIHL les données disponibles concernant les ménages suivis par les membres de la FAPIL

ORIENTATION N°2 : AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTEURS

Action 3 : Généraliser l'utilisation des outils collaboratifs

- Alimenter l'espace collaboratif autant que de besoin

Action 4 : Améliorer l'information et la sensibilisation des acteurs entre eux

- Informer les adhérents de la FAPIL de l'évolution des dispositifs en matière de prévention des expulsions
- Participer à l'information de l'ensemble des partenaires concernant le rôle de la FAPIL et l'intermédiation locative

Action 5 : Organiser des rencontres régulières des partenaires sur des points de doctrine

- Participer aux différentes instances : plénière de la CCAPEX, comité de suivi de la charte et groupes de travail

Action 6 : Créer un référentiel et des outils communs

- Participer à la création du référentiel et à sa diffusion

ORIENTATION N° 4 : AMÉLIORER LES PRATIQUES DES BAILLEURS PRIVÉS ET SOCIAUX

Action 14 : Mieux prendre en compte les « accidents de la vie » et les situations complexes chez les locataires du parc social

- Détecter les situations d'impayé dans les 15 jours suivant la date d'échéance de paiement du loyer et identifier l'arrêt de règlement des allocations logement

- Privilégier un traitement à l'amiable tenant compte des causes de l'impayé : relances par courrier et par téléphone, rencontres, plans d'apurement

Action 15 : Promouvoir les bonnes pratiques des bailleurs sociaux

- Engager une procédure contentieuse en dernier recours, notamment pour remobiliser le ménage dans ses démarches
- En cas de procédure contentieuse, garder le contact avec le ménage, poursuivre l'ASLL si tel est le cas, et l'inciter à se présenter à l'audience

ORIENTATION N°5 : DÉVELOPPER LES OUTILS À DISPOSITION DE LA CCAPEX POUR EXERCER SON RÔLE DE COORDINATION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS

Action 17 : Traiter le plus en amont possible les dossiers de ménages menacés d'expulsion

- Saisir la CCAPEX dès que nécessaire pour les ménages accompagnés par les membres de la FAPIL

Action 23 : Poursuivre et améliorer le suivi des dossiers examinés en CCAPEX

- Informer la CCAPEX de l'évolution des situations des ménages six mois après le passage en commission

Action 24 : Poursuivre la réflexion sur les pratiques de la CCAPEX

- Participer aux travaux de réflexion de la CCAPEX (comité de suivi, plénière, groupes de travail, commissions spécifiques, etc.)

La Fédération des acteurs de la solidarité Île-de-France

ORIENTATION N°1 : MIEUX CONNAÎTRE LES EXPULSIONS LOCATIVES

Action 1 : Réaliser des études sur la procédure d'expulsion et les actions préventives

- Faire remonter à la DRIHL les études qui peuvent être menées par la Fédération des acteurs de la solidarité IDF relative à la prévention des expulsions

Action 2 : Favoriser la diffusion des données statistiques entre acteurs

- Faire remonter à la DRIHL les données disponibles concernant les expulsions des ménages hébergés, logés et/ou accompagnés par les adhérents de la Fédération des acteurs de la solidarité IDF ou du Dispositif régional de sécurisation qu'elle gère

ORIENTATION N°2 : AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTEURS

Action 3 : Généraliser l'utilisation des outils collaboratifs

- Alimenter l'espace collaboratif autant que de besoin

Action 4 : Améliorer l'information et la sensibilisation des acteurs entre eux

- Informer les adhérents de la Fédération des acteurs de la solidarité IDF de l'évolution des dispositifs en matière de prévention des expulsions
- Participer à l'information de l'ensemble des partenaires concernant le secteur de l'hébergement/logement d'insertion

Action 5 : Organiser des rencontres régulières des partenaires sur des points de doctrine

- Participer aux différentes instances : plénière de la CCAPEX, comité de suivi de la charte et groupes de travail

Action 6 : Créer un référentiel et des outils communs

- Participer à la création du référentiel et à sa diffusion

**ORIENTATION N° 4 : AMÉLIORER LES PRATIQUES DES BAILLEURS
PRIVÉS ET SOCIAUX**

Action 15 : Promouvoir les bonnes pratiques des bailleurs sociaux

- Informer les adhérents sur la procédure à respecter en cas d'expulsion des dispositifs qu'ils gèrent, et promouvoir les bonnes pratiques en matière de prévention

**ORIENTATION N°5 : DÉVELOPPER LES OUTILS À DISPOSITION DE LA
CCAPEX POUR EXERCER SON RÔLE DE COORDINATION DE LA
POLITIQUE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS**

Action 24 : Poursuivre la réflexion sur les pratiques de la CCAPEX

- Participer aux travaux de réflexion de la CCAPEX (comité de suivi, plénière, groupes de travail, commissions spécifiques, etc.)

La Fédération nationale de l'immobilier du Grand Paris (FNAIM du Grand Paris)

ORIENTATION N°2 : AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTEURS

Action 3 : Généraliser l'utilisation des outils collaboratifs

- Alimenter l'espace collaboratif autant que de besoin

Action 4 : Améliorer l'information et la sensibilisation des acteurs entre eux

- Informer les adhérents de la FNAIM du Grand Paris de l'évolution des dispositifs en matière de prévention des expulsions
- Participer à l'information de l'ensemble des partenaires concernant le rôle de la FNAIM et les bailleurs privés

Action 5 : Organiser des rencontres régulières des partenaires sur des points de doctrine

- Participer aux différentes instances : plénière de la CCAPEX, comité de suivi de la charte et groupes de travail

Action 6 : Créer un référentiel et des outils communs

- Participer à la création du référentiel et à sa diffusion

ORIENTATION N°3 : RENFORCER LA COMMUNICATION ET L'ACCÈS AUX DROITS POUR TOUS LES MÉNAGES MENACÉS D'EXPULSION

Action 8 : Harmoniser et rationaliser la communication faite aux locataires

- Participer à la rédaction d'un document de communication harmonisé à destination des locataires et des propriétaires, délivré à tous les stades de la procédure

ORIENTATION N° 4 : AMÉLIORER LES PRATIQUES DES BAILLEURS PRIVÉS ET SOCIAUX

Action 16 : Améliorer l'information des bailleurs privés

- Participer à la rédaction d'un guide de la prévention des expulsions à destination des bailleurs privés et se rapprocher des acteurs du privé et le diffuser aux adhérents de la FNAIM du Grand Paris

**ORIENTATION N°5 : DÉVELOPPER LES OUTILS À DISPOSITION DE LA
CCAPEX POUR EXERCER SON RÔLE DE COORDINATION DE LA
POLITIQUE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS**

Action 24 : Poursuivre la réflexion sur les pratiques de la CCAPEX

- Participer aux travaux de réflexion de la CCAPEX (comité de suivi, plénière, groupes de travail, commissions spécifiques, etc.)

L'Union nationale des propriétaires immobiliers 75 (UNPI 75)

ORIENTATION N°2 : AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTEURS

Action 4 : Améliorer l'information et la sensibilisation des acteurs entre eux

- Informer les adhérents de l'UNPI 75 de l'évolution des dispositifs en matière de prévention des expulsions et de leur intérêt à solvabiliser le locataire concernant sa dette et éviter une procédure
- Participer à l'information de l'ensemble des partenaires concernant le rôle de l'UNPI et les bailleurs privés

Action 5 : Organiser des rencontres régulières des partenaires sur des points de doctrine

- Participer autant que nécessaire aux différentes instances : plénière de la CCAPEX, comité de suivi de la charte et groupes de travail

ORIENTATION N° 4 : AMÉLIORER LES PRATIQUES DES BAILLEURS PRIVÉS ET SOCIAUX

Action 16 : Améliorer l'information des bailleurs privés

- Participer à la rédaction d'un guide de la prévention des expulsions à destination des bailleurs privés et se rapprocher des acteurs du privé et le diffuser aux adhérents de l'UNPI 75

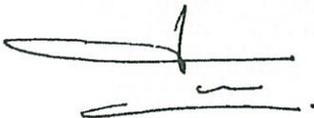
Déclaration de l'UNPI Paris

L'UNPI Paris signe la Charte parisienne de prévention des expulsions locatives mais appelle tous les signataires du texte à rester vigilants sur les points suivants :

- dans la gestion des dossiers, la situation du débiteur de bonne foi (une personne confrontée à des difficultés réelles indépendantes de sa volonté) doit être la seule à être privilégiée, comme dans la procédure de surendettement ;
- les mesures préconisées par la charte ne peuvent en aucun cas ralentir l'expulsion, qui est déjà affreusement longue et catastrophique pour les bailleurs ;
- le renforcement de l'aide juridique pour les locataires doit aller de pair avec celle des bailleurs, souvent démunis dans cette procédure ;
- le droit de donner congé au locataire dans les conditions prévues par la loi ne peut en aucun cas être remis en cause.

Paris, le 12 décembre 2017

Le Président
Frédéric PELISSOLO



UNPI PARIS

11 quai Anatole France - 75007 PARIS

Tel : 01 44 11 32 42 - Fax : 01 45 56 03 17 - Email : unpiparis@unpi.org - Site : www.unpi-paris.net

Association loi 1901 à but non lucratif

La Commission de surendettement de la Banque de France

ORIENTATION N°1 : MIEUX CONNAÎTRE LES EXPULSIONS LOCATIVES

Action 1 : Réaliser des études sur la procédure d'expulsion et les actions préventives

- Communiquer les études qui pourraient être faites concernant les ménages surendettés et la part de dette locative dans le total de leur endettement

Action 2 : Favoriser la communication des données et études entre acteurs

- Contribuer à l'enrichissement des données relatives à la prévention des expulsions par le traitement du surendettement

ORIENTATION N°2 : AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTEURS

Action 3 : Généraliser l'utilisation des outils collaboratifs

- Alimenter l'espace collaboratif autant que de besoin

Action 4 : Améliorer l'information et la sensibilisation des acteurs entre eux

- Participer à une journée annuelle des acteurs de la prévention des expulsions locatives et à des actions de sensibilisation à destination des partenaires

Action 5 : Organiser des rencontres régulières des partenaires sur des points de doctrine

- Participer au comité de suivi de la charte

Action 6 : Créer un référentiel et des outils communs

- Participer à la création du référentiel et à sa diffusion concernant le traitement du surendettement

ORIENTATION N°3 : RENFORCER LA COMMUNICATION ET L'ACCÈS AUX DROITS POUR TOUS LES MÉNAGES MENACÉS D'EXPULSION

Action 8 : Harmoniser et rationaliser la communication faite aux locataires

- Participer à la rédaction d'un document de communication harmonisé à destination des locataires et des propriétaires, délivré à tous les stades de la procédure en apportant une expertise sur la question du surendettement

**ORIENTATION N° 4 : AMÉLIORER LES PRATIQUES DES BAILLEURS
PRIVÉS ET SOCIAUX**

Action 16 : Améliorer l'information des bailleurs privés

- Participer à la rédaction d'un guide de la prévention des expulsions à destination des bailleurs privés en apportant une expertise sur la question du surendettement

**ORIENTATION N°5 : DÉVELOPPER LES OUTILS À DISPOSITION DE LA
CCAPEX POUR EXERCER SON RÔLE DE COORDINATION DE LA
POLITIQUE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS**

*Action 21 : Intégrer de nouveaux membres à la CCAPEX et renforcer les
liens avec les partenaires extérieurs à la commission*

- Continuer à informer le secrétariat de la CCAPEX de la recevabilité et de l'état d'avancement des dossiers des ménages dont la situation est examinée en séance

Action 24 : Poursuivre la réflexion sur les pratiques de la CCAPEX

- Continuer à informer le secrétariat de la CCAPEX de la recevabilité et de l'état d'avancement des dossiers des ménages dont la situation est réexaminée lors de suivi à six mois

ANNEXE 3

LEXIQUE ET SIGLES

ACD	Accord collectif départemental, engagement de l'Etat, la Ville de Paris, et les bailleurs signataires à réserver sur leurs contingents respectifs des logements sociaux pour le relogement des ménages confrontés aux difficultés les plus aiguës
Action logement	Organisme gérant la participation des employeurs à l'effort de construction
ADIL75	Agence départementale d'information sur le logement de Paris
Alfresco	Logiciel utilisé par le ministère du logement pour l'échange de dossiers et le travail collaboratif
ALUR	Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014
AORIF	Association des Organismes HLM de la Région Ile-de-France
ARS	Agence régionale de la santé
ASLL	Accompagnement social lié au logement
AVDL	Accompagnement vers et dans le logement
BDF	Banque de France
CAF	Caisse d'allocations familiales
CCAPEX	Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives
CDP	Commandement de payer
CESF	Conseiller en économie sociale et familiale
CFP	Concours de la force publique
CIL-PASS Assistance	Aide globale et personnalisée proposée aux salariés par Action logement
CLSM	Conseils locaux de santé mentale
COMED	Commission de médiation DALO
CQL	Commandement de quitter les lieux
DAHO	Droit à l'hébergement opposable
DALO	Droit au logement opposable
EPI	Espaces parisiens pour l'insertion
ESH	Espace solidarité habitat
ESPEX	Equipe spéciale de prévention des expulsions

Exploc	Logiciel mis en place par le ministère du logement et le ministère de l'intérieur pour le traitement de la procédure d'expulsion et la gestion des CCAPEX
FAP	Fondation Abbé Pierre
FAPIL	Fédération des association et des acteurs pour la promotion et l'insertion par le logement
FNAIM	Fédération nationale de l'immobilier
Fédération des acteurs de la solidarité Île-de-France	Ex-FNARS
FSL	Fond de solidarité pour le logement
JEX	Juge de l'exécution
MJD	Maison de la justice et du droit
PAD	Point d'accès aux droits
PCB	Point conseil budget
PCS	Plan de cohésion sociale
PDALHPD	Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
PDALPD	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
PP	Préfecture de police
SCI	Société civile immobilière
SIAO	Service intégré de l'accueil et de l'orientation
SSP	Service social polyvalent
TI	Tribunal d'instance
UNPI	Union nationale de la propriété immobilière
UPA	Unité de police administrative

Charte parisienne de prévention des expulsions locatives

DRIHL Paris

**5, rue Leblanc
75015 Paris
Tél. : 01 82 52 40 00**

En savoir plus :
<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

